



CHARTRE DU CLUB ENTREPRISES DE L'IUT D'AVIGNON UNIVERSITE



IUT D'AVIGNON
UNIVERSITE

Campus Jean-Henri Fabre

337 Chemin des Meinajariès

BP 61207 - 84 911 Avignon Cedex 9

CHARTRE DU CLUB ENTREPRISES

Club Entreprises de l'IUT d'Avignon Université

Le Club Entreprises de l'IUT d'Avignon Université, créée en 2022, répond à la volonté des IUT de renforcer la synergie entre les entreprises et le milieu universitaire, en développant les liens entre le monde professionnel, les étudiants et les enseignants. Le Club a souhaité se doter d'une charte, afin de définir une ligne de conduite et des valeurs communes à tous ses membres.

Cette Charte décrit les objectifs du Club des Entreprises de l'IUT d'Avignon Université, son fonctionnement, ses valeurs et principes et son éthique, ainsi que la définition de son statut de membre. Elle peut faire l'objet de modifications.

L'acceptation de cette Charte engage moralement l'entreprise et son représentant à respecter les principes et les valeurs du Club.

1) Les objectifs du Club Entreprises de l'IUT d'Avignon Université

- Faciliter la mise en relation et le réseautage entre ses membres.
- Répondre aux besoins des entreprises dans leurs recherches de collaborateurs (stagiaires, alternants, salariés).
- Valoriser la Marque employeur des entreprises membres.
- Contribuer au rayonnement et au développement économique du territoire.

2) Les membres

Qui sont les membres ?

- L'IUT d'Avignon Université, fondateurs du Club, est membre de droit.
- Toute entreprise partenaire de l'IUT, peut prétendre à acquérir la qualité de membre.

Comment s'acquiert la qualité de membre ?

- Peuvent prétendre à la qualité de membre, les entreprises ayant recruté un(e) étudiant(e), dans le cadre d'un stage, d'un contrat d'alternance ou ayant soutenu l'IUT avec un fléchage de la Taxe d'Apprentissage.

Comment se perd la qualité de membre ?

Le statut de membre se perd par :

- La démission
- Le non-respect de la Charte et des principes qui y sont contenus.
- La cessation d'activité de l'entreprise.

3) **Fonctionnement – Gouvernance**

- L'IUT d'Avignon participe à son animation et sa coordination et est chargé de définir sa stratégie et mettre en œuvre son développement.
- Chaque membre peut proposer des actions et participer à la mise en œuvre.
- Des rencontres thématiques et/ou conviviales, sont organisées selon un planning défini par l'IUT d'Avignon.

4) **Valeurs et principes**

- L'objectif du Club Entreprises de l'IUT d'Avignon Université est de faciliter le partage d'expériences et de connaissances, ainsi que l'entraide professionnelle et la bienveillance.
- Le Club fonctionne sur les principes de partage d'expertise entre ses membres, de création de valeurs collectives, de développement du capital humain.
- Le fonctionnement et l'image du Club reposent sur la participation et l'investissement de chacun de ses membres, permettant son rayonnement auprès de l'ensemble des acteurs économiques du territoire et de la région.

5) **Éthique**

- L'utilisation du fichier des membres du Club ou de ses partenaires à des fins de prospection commerciale est interdite.
- Le développement de business entre les membres ne peut se faire que dans le cadre des relations nouées entre ces derniers et en dehors des activités du Club.
- Aucune concurrence déloyale ou captation de clients entre les membres ne saurait être admise.
- La confidentialité et le contenu des échanges reste à la discrétion des membres.
- Les membres s'engagent à participer activement aux activités du Club.

Fait le, à

NOUS CONTACTER

Club Entreprises de l'IUT d'Avignon Université



Club Entreprises de l'IUT d'Avignon Université

Référente du club : Hélène Coupellier

Tel : 04 90 84 38 37

e-mail : iut-avignon-entreprises@univ-avignon.fr

Campus Jean-Henri Fabre
337 chemin des Meinajariès
BP 61207
84911 Avignon Cedex 9

iut.univ-avignon.fr